



Conseil de l'Europe
Unité des Politiques linguistiques
Direction de l'Éducation

www.coe.int/lang-migrants/fr

Intégration linguistique des migrants adultes

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Language Policy
Politiques linguistiques

Principes directeurs

Le projet Intégration linguistique des migrants adultes (ILMA) a pour objectif d'aider les Etats membres à élaborer des politiques linguistiques globales se fondant sur les valeurs partagées du Conseil de l'Europe : respect des droits de l'homme et de la dignité de la personne, démocratie et Etat de droit. Un respect authentique de ces principes fondamentaux exige une approche coordonnée des politiques linguistiques fondées sur ces principes - lesquelles concernent différents secteurs des politiques d'intégration (domaine social, emploi, santé, ...) ; cette élaboration requiert aussi de tenir compte de la réciprocité des droits et des responsabilités des migrants et des sociétés d'accueil. Le Conseil de l'Europe a élaboré des instruments normatifs et des recommandations qui énoncent les principes régissant les interventions dans le domaine de la migration. Ceux-ci sont complétés par des orientations en matière de politique linguistique et des instruments de référence, conçus pour accompagner leur mise en œuvre dans une approche globale basée sur des valeurs et des principes partagés. [Réf.1]

En s'appuyant sur ces principes, les institutions responsables de la politique linguistique sont invitées à examiner dans quelle mesure

- ELLES METTENT EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE LANGUE QUI REPONDENT CLAIREMENT AUX BESOINS LINGUISTIQUES DES MIGRANTS DANS LEUR VIE PERSONNELLE, SOCIALE ET PROFESSIONNELLE ; une fois que les besoins immédiats et à moyen-terme des migrants sont identifiés, les objectifs communicatifs correspondants peuvent être définis en se basant sur et en adaptant en conséquence les descripteurs du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), par exemple pour s'adresser aux enseignants de leurs enfants, communiquer avec les voisins, rédiger un CV pour un travail etc. ; [Réf. 2]
- ELLES S'ASSURENT QUE LES PROGRAMMES ONT L'AMPLITUDE NECESSAIRE POUR PRENDRE EN COMPTE LA DIVERSITE DES MIGRANTS ; il n'y a pas de modèle standard puisque les migrants peuvent être très différents en termes de situation personnelle, de besoins et de capacités, de formation antérieure et d'apprentissage des langues, de temps nécessaire ou disponible pour apprendre la langue ; la nature et la phase de la migration varient également selon la durée prévue pour le séjour par exemple. [Réf. 3]
- ELLES APPORTENT UNE AIDE AUX MIGRANTS POUR DEVELOPPER DES COMPETENCES D'APPRENTISSAGE INDEPENDANTES ; une fois le cours achevé, ils devront être capables de gérer leur apprentissage et d'acquérir de manière indépendante les compétences dont ils ont besoin jusqu'au(x) niveau(x) requis, que ce soit au travail, dans le cadre de réseaux sociaux, etc ; le Portfolio européen des langues (PEL) est conçu pour accompagner le développement de telles compétences d'apprentissage et il peut être utilisé par les migrants pour situer leurs progrès par rapport aux niveaux de compétences du CECR. [Réf. 4]

Intégration linguistique des migrants adultes (ILMA): www.coe.int/lang-migrants/fr

Unité des Politiques linguistiques (site principal): www.coe.int/lang/fr

- ELLES EVALUENT LES COURS DE LANGUE ET DE CULTURE POUR S'ASSURER QU'ILS RESPECTENT LES STANDARDS D'ASSURANCE QUALITE RECONNUS SUR LE PLAN INTERNATIONAL ; l'expérience de cours sur mesure garantis d'une haute qualité, conçus et dispensés par des professionnels formés de manière adéquate et dans les installations nécessaires - sans doute plus onéreux – démontre une optimisation de l'investissement en termes d'assiduité des migrants, de motivation et de résultats d'apprentissage. [Réf 5]
- ELLES DEFINISSENT LES NIVEAUX DE COMPETENCES REQUIS DE MANIERE REALISTE ET FLEXIBLE QUI REFLETE LES BESOINS REELS ET LES CAPACITES DES MIGRANTS ; le CECR peut servir à définir des « profils », par exemple le niveau A2 pour l'interaction orale, mais A1 pour la lecture ou l'interaction écrite – plutôt que des niveaux homogènes (A2 pour toutes les compétences) ; quand on adapte les niveaux du CECR à des objectifs officiels tels que la résidence ou la citoyenneté, il est important de fixer des niveaux réalistes en gardant à l'esprit que dans la plupart des sociétés la majorité des locuteurs natifs n'a pas à accomplir les tâches langagières spécifiées dans les niveaux les plus élevés du CECR ; Exiger de faire la preuve d'un niveau dit « suffisant » ou d'un « bon niveau » dans la langue officielle est non seulement trop vague pour être utile mais cela se fonde sur l'hypothèse, non vérifiée, que l'intégration dépendrait d'un niveau donné de compétence en langue ; [Réf 6]
- ELLES S'ASSURENT QUE LES TESTS OFFICIELS – LA OU IL Y EST FAIT RECOURS – SONT CONFORMES A DES STANDARDS DE QUALITE RECONNUS ET NE SONT PAS DEVOYES DE LEURS FINALITES POUR EXCLURE LES MIGRANTS DE LA SOCIETE ; lorsque des tests sont utilisés pour des objectifs officiels tels que la résidence ou la citoyenneté, ils devraient être conçus par des organismes professionnels, afin d'en assurer l'impartialité, la fiabilité et l'équité. Des relations ne sont toutefois pas établies entre la réussite à un test et une intégration réussie ; les migrants peuvent être bien intégrés tout en ne disposant que de capacités langagières limitées ; les compétences en langues se développent au fil du temps par l'usage au quotidien. Elles ne constituent donc pas une pré condition à la participation sociale mais en sont plutôt le résultat ; des formes alternatives d'évaluation telles que le PEL démontrent ce qu'un apprenant peut faire dans une langue et elles peuvent compléter ou remplacer un test lié au CECR. [Réf 7].
- ELLES CONÇOIVENT DES MESURES INCITATIVES EFFICACES PLUTOT QUE DES SANCTIONS INOPERANTES ; des récompenses tangibles renforcent la motivation pour l'apprentissage de la langue – tel l'accès plus rapide à l'emploi ou des bénéfices sociaux ; mais des sanctions qui tendent à forcer les migrants à apprendre peuvent aboutir à un apprentissage moins efficace et peuvent créer des attitudes négatives envers l'intégration ; des mesures disproportionnées peuvent être discriminatoires et enfreindre les droits fondamentaux des migrants ; [Réf 8]
- ELLES VALORISENT LES LANGUES D'ORIGINE DES MIGRANTS ET LEUR IDENTITE, PLURILINGUE ET PLURICULTURELLE, QUI EST UNIQUE; leurs langues d'origine jouent un rôle important dans le processus d'intégration ; dans une approche plurilingue et interculturelle de l'offre en langues, il est important de valoriser ces langues et d'encourager les migrants à les transmettre à leurs enfants, étant donné leur rôle prépondérant en tant que marqueurs d'identité et d'atout pour l'ensemble de la société. [Réf 9]

Les langues constituent un instrument essentiel dans la construction de la compréhension interculturelle et de la cohésion sociale. La langue (ou les langues) de la société d'accueil dans laquelle les migrants cherchent à s'intégrer ainsi que les langues qui appartiennent déjà à leur répertoire linguistique individuel façonnent leur identité en tant que citoyens actifs et démocratiques. Une approche plurilingue et interculturelle de l'enseignement de la langue de la société d'accueil veille à ce que les langues deviennent un instrument d'inclusion propre à unir plutôt que de séparer les gens.

Documents complémentaires

REF. 1: POLITIQUE DU CONSEIL DE L'EUROPE

- *Livre blanc sur le dialogue interculturel « Vivre ensemble dans l'égalité »*, 2008, Conseil de l'Europe
- *Document d'orientation : Les langues dans les politiques d'intégration des migrants adultes*, 2008, Jean-Claude Beacco
- *Intégration des migrants adultes et Education* : Extraits de Conventions du Conseil de l'Europe, et de Recommandations/Résolutions de l'Assemblée parlementaire et du Comité des ministres.

REF. 2: DES PROGRAMMES DESTINÉS À RÉPONDRE AUX BESOINS

- *Le 'Cadre européen commun de référence pour les langues' et l'élaboration de politiques en faveur de l'intégration des migrants adultes*, 2008, David Little
 - *L'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation des langues, et l'intégration des immigrants adultes. L'importance d'une analyse des besoins*, 2008, Piet van Avermaet et Sara Gysen
 - *Adapter l'offre et les exigences en langues aux besoins et capacités des migrants adultes*, 2008, Hans-Jürgen Krumm et Verena Plutzar
- Voir également *Formation en langue et évaluation*, Richard Rossner

REF. 3: DES PROGRAMMES POUR PRENDRE EN COMPTE LA DIVERSITÉ DES MIGRANTS

- *Apprentissage des langues dans le contexte de la migration et de l'intégration – Enjeux et options pour les apprenants adultes*, 2008, Verena Plutzar et Monika RITTER
- *Vivre ensemble dans la diversité – L'intégration linguistique en Flandre*, 2008, Reinhilde Pulinx

REF. 4: DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES D'APPRENTISSAGE INDÉPENDANTES

- *L'intégration linguistique des migrants adultes et le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)*, 2012, David Little
- *Répondre aux besoins linguistiques des réfugiés adultes en Irlande : une approche alternative de la pédagogie et de l'évaluation*, 2008, David Little
- *L'intégration linguistique des migrants adultes et le PEL : une introduction*, 2012, David Little
- *Le Portfolio européen des langues (PEL) pour les migrants adultes : apprendre la langue du pays hôte*, 2012, Barbara Lazenby Simpson (*et les documents complémentaires*)

Voir aussi:

- *Politiques linguistiques pour migrants : des valeurs aux formations*, Jean-Claude Beacco
- *CECR et Niveaux de compétence*, David Little

REF. 5: ASSURER DES STANDARDS D'ASSURANCE QUALITE RECONNUS

- *Politiques d'intégration des migrants adultes : Principes et mise en œuvre* (avec un aperçu des documents de travail), 2010, Jean-Claude Beacco
- *L'assurance qualité dans l'offre d'enseignement et de formation en langue pour les migrants adultes – Lignes directrices et options*, 2008, Richard Rossner
- *Répondre aux besoins linguistiques des réfugiés adultes en Irlande : une approche alternative de la pédagogie et de l'évaluation*, 2008, David Little

Voir aussi *Formation en langue et évaluation*, Richard Rossner

Intégration linguistique des migrants adultes (ILMA): www.coe.int/lang-migrants/fr

Unité des Politiques linguistiques (site principal): www.coe.int/lang/fr

REF. 6: DES NIVEAUX DE COMPETENCES REALISTES ET FLEXIBLES

- *L'intégration linguistique des migrants adultes et le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR)*, 2012, David Little

- *Éducation: sur mesure ou taille unique ? Un projet commandité par l'Union de la langue néerlandaise (Nederlandse Taalunie)*, 2008, ITTA/Elwine Halewijn; CTO/Annelies Houben, Heidi De Niel

Voir aussi:

- *Politiques linguistiques pour migrants : des valeurs aux formations*, Jean-Claude Beacco

- *CECR et Niveaux de compétence*, David Little

REF. 7: QUALITÉ ET TRANSPARENCE DES TESTS OFFICIELS

- *L'intégration linguistiques des migrants adultes : Démarches pour l'évaluation des stratégies et des pratiques* (Document de référence pour la conférence de 2010) – David Little (ed.)

- *L'assurance qualité dans l'offre d'enseignement et de formation en langue pour les migrants adultes – Lignes directrices et options*, 2008, Richard Rossner

- *Le rôle de la littératie dans le processus d'acculturation des migrants*, 2008, Hervé Adami

- *Tests de langue en faveur de la cohésion sociale et de la citoyenneté: descriptif à l'intention des décideurs*, 2008, Groupe d'auteurs ALTE (Association of Language Testers in Europe)

[Les versions linguistiques suivantes ont été réalisées par des membres d'ALTE : *allemand; bulgare; italien; norvégien*]

- *Guide de l'auto-évaluation à l'usage des prestataires de formations en langue*, 2012, Richard Rossner

REF. 8: DES MESURES INCITATIVES EFFICACES PLUTOT QUE DES SANCTIONS INOPERANTES

- *Document d'orientation : Les langues dans les politiques d'intégration des migrants adultes*, 2008, Jean-Claude Beacco

Voir aussi : *La notion de « profil linguistique » et l'établissement de tels profils*, Hans-Jürgen Krumm

REF. 9: VALORISER LES LANGUES D'ORIGINE DES MIGRANTS

- *Document d'orientation : Les langues dans les politiques d'intégration des migrants adultes*, 2008, Jean-Claude Beacco

- *Le rôle de la littératie dans le processus d'acculturation des migrants*, 2008, Hervé Adami